

Maîtres Délégués suppléants

Non rémunérés durant les vacances !



LETTRE OUVERTE à Madame la Rectrice

Objet : témoignage désespéré d'un suppléant de l'Education nationale (Maître délégué dans l'académie de Normandie)

Madame la Rectrice,

Je viens d'apprendre que je n'avais plus le droit à des indemnités vacances. Aussi loin que je m'en souviene, les professeurs suppléants avaient droit à des congés payés, pendant la période estivale au prorata du travail effectué au cours de l'année scolaire selon un principe d'équité avec les enseignants titulaires. Il en a toujours été ainsi. J'ai appris avec stupéfaction que je n'avais plus le droit à rien, pas même à des indemnités compensatrices de congés payés au motif que j'ai déjà bénéficié de « petites vacances. » **Je perds ainsi l'équivalent de 18 % de ma rémunération annuelle** par rapport au régime antérieur.

Pourquoi humilier une fois de plus les suppléants en proie pour beaucoup à des difficultés financières ? Pourquoi à travail égal les suppléants ne peuvent-ils pas prétendre, comme les professeurs titulaires, à des congés payés ?

Nous sommes, semble-t-il, victimes de l'obscur décret 2023-733 du 8 août 2023, dont la finalité devait être « *de moderniser la partie réglementaire (...) du code de l'éducation relative aux conditions de recrutement, d'emploi, d'évaluation et de rémunération des maîtres délégués* ».

Ceux qui ont imaginé une telle mesure sont bien sûr indifférents à notre situation. Au mieux, ils ignorent la réalité de notre fonction.

C'est quoi le quotidien d'un suppléant ?

J'ai été nommé au pied levé cette année sur un établissement situé à 1h15 de mon domicile (64 km). J'ai négocié la mise à disposition d'une chambre sur place. Or, le service comprenait deux demi-journées dans un second établissement éloigné de 92 km de mon établissement principal. Je me suis alors tourné vers l'administration compétente avec la certitude d'obtenir des indemnités kilométriques. Je me suis vu signifier que, contrairement aux professeurs titulaires, je n'avais le droit à rien. (Les indemnités de transport ont été supprimées il y a environ 5 ans)

Quelle entreprise demande à un salarié d'effectuer avec son véhicule personnel 180 km deux fois par semaine sans prévoir d'indemnités kilométriques ?

.../...

J'effectuais ainsi 624 km par semaine à mes frais pour les besoins de l'Education nationale. Par ailleurs, le lundi matin je commençais dans le 2ème établissement à 8h15. J'étais contraint de louer une chambre la veille au soir dans une localité voisine, toujours à mes frais.

En guise de remerciement, le premier mois, je n'ai pas reçu l'intégralité de mon salaire. Comme le veut l'usage, je n'ai perçu qu'un acompte de 1 000 €. A charge pour moi d'avancer les frais.

Beaucoup de suppléants travaillent, il faut le reconnaître, dans des conditions similaires.

Bientôt plus de suppléants ?

Nous sommes méprisables « nous les petits remplaçants » aux yeux de ceux qui ont pris cette décision. Ils viennent de signer par là même la disparition du statut de suppléant. Mais ont-ils un instant pensé aux élèves et à leurs familles ?

Dans ma matière, trois établissements avec lesquels je suis toujours en relation ont recherché désespérément un professeur suppléant à partir du 2ème trimestre... en vain. Les élèves n'ont pas eu cours à partir du mois de février. Et je n'évoque ici que des établissements que je connais. J'imagine que la situation n'était guère plus enviable ailleurs.

Des professeurs indispensables au bon fonctionnement de l'Education nationale

Voilà plus de 10 ans que j'enseigne. Je suis très bien considéré à la fois par mes élèves et ma hiérarchie. Je n'ai reçu que des rapports très favorables. Bon nombre de mes collègues s'investissent dans le même esprit, dans l'intérêt des élèves. Ils sont tout simplement indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires. Ce sont eux qui interviennent en cas de congés maternité, congés longue maladie, congés de formation, indisponibilités des professeurs titulaires...

Au regard des nouvelles dispositions, je devrai me résoudre à quitter la profession d'enseignant, un métier que j'ai apprécié malgré des conditions de travail parfois « pénibles. » Non sans regrets, il faut bien l'avouer. Dans mon entourage, d'autres « suppléants » ont pris la même décision. Trop, c'est trop ! L'absence de considération aura eu raison de notre dévouement.

Je partirai fier de ce que j'ai fait avec le souvenir d'élèves qui m'apportaient en fin d'année des cadeaux en guise de remerciement. Ils savaient apprécier notre travail à sa juste valeur.

Bien cordialement,

Un « petit » suppléant découragé (comme bien d'autres !)